



# Compte-rendu du Conseil Municipal

## Séance du 26 mai 2021

### REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de Membres en exercice : 23

Nombre de Membres Présents : 23

Date de la Convocation : 20 mai 2021

L'an deux mil vingt-et-un le vingt-six mai à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de LOUANNEC régulièrement convoqués se sont réunis au lieu habituel, sous la présidence de Gervais EGAULT, Maire.

**ÉTAIENT PRESENTS** : Mesdames et Messieurs EGAULT Gervais, BACUS Marc, CRAVEC Sylvie, PARZY Guy, LEGENDRE Karine, RENAUD Éric, ZEGGANE Émilie, LACROIX-ZUINGHEDAU Marie-Christine, GANNAT Dominique, RICHARD Marie-Paule, PAGE Dany, COLAS Dominique, ROLLAND Daniel, CRAIGNOU Sabine, ALLAIN Mickaël, COGNEAU Emmanuel, ESNAULT Régis, LE MORVAN Céline, MULÉ Bernard, MICHEL André, SALIOU Audrey.

**Pouvoirs** : Maurice PENNEC donne pouvoir à Marc BACUS  
Catherine HAMANT donne pouvoir à Céline LE MORVAN

**Excusé** : Néant

**Secrétaire de séance** : Marie-Paule RICHARD

#### **Ordre du jour :**

- 1 - Complexe sportif : permis d'aménager modifié
- 2 – Etude de sécurisation RD 6 : maîtrise d'oeuvre
- 3 - Voies douces Bourg-Mabiliès : Avant-projet
- 4 – Abri vélo École : Programme Alvéole
- 5 - Panneau d'information
- 6 - Archives communales
- 7 - Lotissement Les Hauts du Stivel : Vente des lots
- 8 – Personnel communal : création d'un poste contractuel d'animateur sportif
- 9 – Camping : Gérance du snack
- 10 – Camping : Tarifs des produits d'épicerie
- 11 - Camping : Fond de caisse
- 12 - Informations du Maire sur ses délégations
- 13 - Questions diverses

\*\*\*\*\*

Le Maire ouvre la séance

\*\*\*\*\*

Le procès-verbal de la séance du 31 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

#### Délibération n° 2021-05-26-01

##### **Permis d'Aménager modifié du Complexe sportif**

Le Maire informe que la demande de permis d'aménager du complexe sportif, validée en conseil municipal le 4 novembre 2020, a été retirée le 1<sup>er</sup> avril 2021.

Le Maire en explique la raison : Le projet initial comprenait 82 places de stationnement (80 voitures et 2 bus). Tout projet de stationnement de 50 unités ou plus est soumis à une étude cas par cas. Ce dossier a été transmis à la DREAL qui demande une évaluation environnementale supplémentaire. Le bureau d'étude a chiffré cette nouvelle étude d'impact à 12 960 € TTC.

Considérant que le stationnement a été surévalué pour répondre à une demande occasionnelle, le Maire propose de réduire le stationnement à 49 places, de ce fait le projet n'est plus soumis à l'étude d'impact. Le reste du projet reste inchangé.

Le Maire présente le nouveau projet, le dossier loi sur l'eau devra également être modifié.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** le projet de complexe sportif modifié.

**AUTORISE** le Maire à déposer la demande de permis d'aménager et le dossier loi sur l'eau.

Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 28/05/2021

#### Délibération n° 2021-05-26-02

##### **Étude de sécurisation de la RD 6**

Le Maire rappelle la délibération du 6 janvier 2021 décidant de lancer une consultation pour sélectionner un bureau d'études afin de définir des travaux de sécurisation de la RD 6 à l'intersection des sorties des lotissements et du camping municipal et ainsi limiter la dangerosité du site.

La consultation porte sur les missions suivantes : Levé topo – Esquisse – Avant-projet sommaire, elle a eu lieu du 12 avril au 7 mai 2020. Deux offres ont été reçues : A'DAO Urbanisme de Rennes et ECR Environnement de Plougastel-Daoulas.

Après analyse des offres selon les critères retenus (60 % prix et 40 % mémoire technique), le classement est établi comme suit :

- |                      |            |
|----------------------|------------|
| 1- A'DAO Urbanisme   | 4 830 € HT |
| 2- ECR Environnement | 5 350 € HT |

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DÉCIDE** de retenir le candidat mieux-disant : A'DAO Urbanisme de Rennes pour 4 830 € HT.

**AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces du marché.

[Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 28/05/2021](#)

### **Délibération n° 2021-05-26-03**

#### **Voie douce Bourg-Mabiliès – Validation du projet**

Le Maire présente le projet d'aménagement de voie douce du Bourg à Mabiliès. Une réunion avec le Département est prévue le 28 mai, selon leurs remarques, il est possible que le projet subisse quelques modifications mineures.

Plusieurs variantes seront proposées lors de la consultation :

- Variante 1 : Variante pluviale tout tuyau sur l'ensemble du projet
- Variante 2 : Revêtement sablé chaulé beige
- Variante 3 : Revêtement enrobé goascq poncé

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** le projet d'aménagement de la voie douce du Bourg à Mabiliès.

**AUTORISE** le Maire à lancer la consultation et à signer toutes les pièces se rapportant au marché.

[Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 28/05/2021](#)

### **Délibération n° 2021-05-26-04**

#### **Abri vélo – Programme Alvéole**

Éric RENAUD présente le programme Alvéole qui finance à 60 % les abris vélo. Pour prétendre à la subvention l'abri doit être installé pour le 30 juin 2021. La société Atelier Letort a présenté un devis de 8 340 €, la pose sera réalisée en régie. L'abri est composé de 5 emplacements, soit 10 vélos.

Après en avoir présenté,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DÉCIDE** d'acquiescer un abri vélo auprès de la société « Atelier Letort » pour un prix de 6 950 € HT, soit 8 340 € TTC.

**SOLLICITE** une subvention de 60 % sur l'équipement et la pose, au titre du programme Alvéole.

[Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 28/05/2021](#)

## Délibération n° 2021-05-26-05

### **Panneau d'information**

Le Maire présente les propositions reçues pour l'acquisition d'un panneau lumineux d'information. 3 sociétés ont été consultées : Centaure – Screensoft – Prismaflex.

Après étude des différentes offres et options par la commission « Communication », le choix s'est porté sur un panneau double face et sur une acquisition plus intéressante qu'une location.

Le société Prismaflex a présenté l'offre la plus avantageuse :

Coût HT : 20 197 €

Maintenance annuelle HT : 1 443 € (à partir de la 3<sup>ème</sup> année – 2 premières années offertes)

Support : 15 € / mois pour le modem

Garantie : 60 mois

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DÉCIDE** d'acquérir un panneau lumineux d'information auprès de société Prismaflex pour un coût HT de 20 197 €, soit 24 236,40 € TTC.

Cette somme sera imputée au compte 2188 du budget de l'exercice en cours.

[Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 28/05/2021](#)

## Délibération n° 2021-05-26-06

### **Archives communales**

Le centre de gestion propose une mission d'archivage. Cette mission répond à une obligation légale de bonne conservation des archives communales (art. 322-17 et 322-2 du Code Pénal). Les frais de conservation des archives constituent une dépense obligatoire pour les communes (art. 2123-2 du Code Général des Collectivités Territoriales).

L'objectif de cette intervention est de faciliter l'archivage au sein de la mairie, mais aussi de mettre le patrimoine archivistique à la disposition des administrés.

L'intervention est assurée par un archiviste professionnel en étroite collaboration avec les services des Archives Départementales, elle comprend :

- le récolement de la totalité des archives : 110 mètres linéaire
- le classement, l'analyse, le tri et le conditionnement des documents
- l'établissement d'un répertoire numérique avec index alphabétique, et de bordereaux de destruction

Le volume de travail est estimé à 14 semaines pour un coût de 24 885 €. Cette somme peut être payée sur 3 exercices, soit 8 295 € par an.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**Décide** de confier le classement des archives communales au Centre de Gestion 22 pour un coût de 24 885 €.

**Décide** de payer la mission sur 3 exercices, soit 8 295 € par an.

[Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 28/05/2021](#)

#### Délibération n° 2021-05-26-07

#### **Lotissement « Les Hauts du Stivel » - Vente des lots**

Le Maire rappelle la délibération du 6 janvier 2021 fixant les prix de vente des lots du Lotissement Les Hauts du Stivel.

Depuis, l'avis des domaines a été sollicité sur l'ensemble des lots et est conforme aux prix fixés.

Considérant les avis des domaines sur l'ensemble des lots du lotissement « Les Hauts du Stivel », le Maire propose de maintenir les prix fixés lors du conseil municipal du 6 janvier 2021.

Considérant que Mme Catherine HAMANT se porte acquéreur d'un lot, Mme Céline LE MORVAN n'utilise pas le pouvoir pour ce vote.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, par 21 voix pour et 1 abstention (Bernard MULÉ)

**DÉCIDE** de fixer le prix des lots du lotissement « Les Hauts du Stivel » comme suit :

LOT	Prix TTC	LOT	Prix TTC
Lot 1	35 178,00 €	Lot 9	43 914,00 €
Lot 2	43 680,00 €	Lot 10	43 212,00 €
Lot 3	42 900,00 €	Lot 12	29 250,00 €
Lot 4	39 936,00 €	Lot 13	26 286,00 €
Lot 6	35 256,00 €	Lot 14	25 818,00 €
Lot 7	32 526,00 €	Lot 15	36 114,00 €
Lot 8	26 364,00 €	Lot 16	45 552,00 €

**DÉCIDE** de confier la rédaction des actes à Maître PARTIOT, notaire à Louannec.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes de vente.

[Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 28/05/2021](#)

## Délibération n° 2021-05-26-08

### **Création d'un poste contractuel d'animateur sportif**

Considérant les difficultés pour recruter un animateur sportif au camping et aux activités périscolaires, le Maire propose de créer un poste d'animateur sportif contractuel regroupant les missions suivantes :

- Agent périscolaire (pause méridienne, TAP, garderie)
- Centre du mercredi
- Développement de l'espace-jeunes avec Noémie
- Cap sport / Cap ados Vacances
- Camping (juillet – août)

L'agent sera recruté sur un grade d'éducateur des activités physiques et sportives (4<sup>ème</sup> échelon) pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DÉCIDE** de créer un poste contractuel d'animateur sportif selon les conditions suivantes :

- Grade : éducateur des activités physiques et sportives
- Échelon : 4
- Durée : 1 an
- Début : 1<sup>er</sup> juillet 2021

Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 28/05/2021

## Délibération n° 2021-05-26-09

### **Location gérance du snack-bar du Camping**

Monsieur Le Maire rappelle que le snack-bar du camping est mis en location gérance pour le fonds de commerce de bar et plats cuisinés.

Monsieur le Maire a reçu la candidature de M. et Mme CHAEN déjà propriétaires de plusieurs restaurants.

Le Maire propose une location gérance du snack-bar du camping à la société GREFACHI appartenant à M. CHAEN du 15 juin 2021 au 30 septembre 2021 pour un loyer de 5 000 €.

Une caution de 1 250 € sera à verser à la signature du bail, elle sera remboursée dans le mois qui suit l'état des lieux de sortie.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'accorder un contrat de location-gérance à la société GREFACHI, immatriculée 879 282 119 au RCS de Saint-Brieuc, gérée par M. CHAEN, du 15 juin 2021 au 30 septembre 2021.

- **FIXE** le montant de la redevance forfaitaire à 5 000 euros (cinq mille euros) et de la caution à 1 250 € (mille deux cent cinquante euros).
- **AUTORISE** Le Maire à signer tous les documents nécessaires à la location gérance.

Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 09/06/2021

### Délibération n° 2021-05-26-10

#### **Camping - Vote des tarifs 2021 de l'épicerie**

Guy PARZY, adjoint au camping, présente les tarifs de l'épicerie du Camping Municipal.

Les produits sont achetés auprès de l'Épicerie des Iles de Louannec, les prix sont majorés de 5 % et arrondi à la dizaine de centimes supérieure.

Les produits non vendus en fin de saison sont repris par l'Épicerie.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**VOTE** les tarifs 2021 de l'épicerie du Camping Municipal comme suit :

<b>PRODUITS</b>	<b>Prix de vente</b>
aéro 400ml antimouches moustiques raid	3,20 €
Vin mousseux Duc De Cherrence brut	2,50 €
2 piles alcalines LR14 Belle France	1,35 €
2 piles alcalines LR20 Belle France	2,10 €
4 piles alcalines LR03 Belle France	1,00 €
4 piles alcalines LR6 AA Belle France	1,00 €
Boîte de 26 protège-slip large Always	2,70 €
Assiettes carton x20	1,70 €
Atomiseur déodorant narta protection	4,00 €
Atomiseur déodorant 150ml Axe marine	4,60 €
Blister 20 pansements économique	2,60 €
Boîte 160 coton tiges	0,60 €
Boîte de 40 allume-feu	1,50 €
Boîte de 40 filtres à café N°4 Belle France	0,50 €
bonbon cola Belle France	1,00 €
Bordeaux AOC STD Hortens 75cl	4,20 €
Brosse à dents souple signal	1,80 €
Carambar Sachet 130g.	1,40 €
Charbon de bois 2.5kg	4,80 €
Chocolat milka lait tabletteX4	5,10 €
Chocolat noir Extra Côte d'or 200g.	2,40 €
Cidre bouché brut Pommier Belle France 75cl	2,00 €
Cidre bouché doux Belle France 75cl	2,00 €
Cotes de Provence AOC Belle France 75cl 12.5)	5,60 €
Crème de cassis Sisca	7,10 €
Crème solaire 200ml Golden protect IP 30	13,90 €

70 cl Ricard 45°	20,00 €
Dentifrice fluor Belle France	1,10 €
Eponge X3 Belle France	1,00 €
Etui 15X10 mouchoirs écoprix	1,15 €
Gel douche 250ml Amandes Belle France	1,10 €
Gobelets plastique cristal x10	1,00 €
Haribo tagada 200g	1,25 €
Lait protection enfants IP 50	15,50 €
Liquide vaisselle Belle France	1,00 €
Lot 3 boites allumettes	0,90 €
Lot de 1 piège à fourmis Baygon	4,10 €
Lot de 4 Essuie- tout blanc Belle France	1,65 €
Lot de 4 rouleaux papier toilette 3 pl BF	1,25 €
M&M's45g	0,70 €
Mousse à raser Mennen Hydratant 250ml	3,30 €
Pack 1664 X6 25cl	5,60 €
Pack Kronembourg verre (10X25clX2)	6,70 €
Papier alu Belle France 20m	1,70 €
Paquet de 10 rasoirs Bic Orange	1,90 €
Porto Escudero	8,20 €
Rouleau 20 sacs poubelle 20l. Belle France	0,70 €
Sachet 3X42g Lion	1,50 €
Sachet bonbon Kréma 360g.	3,00 €
Sachet bonbons Belle France mix assortis	0,95 €
Sachet couverts plastique fourchettes	0,75 €
Sachet couverts plastique couteaux	0,75 €
Sachet crocodiles 200g. Belle France	0,95 €
Sacs poubelle Belle France 30l.	1,10 €
Schampooing ultra doux 250ml camomille BF	0,95 €
Tablettes le chat X56	13,70 €
Trio mars 126g	1,55 €
Vin blanc gros plant	3,30 €
whisky clan campbell	19,30 €
Whisky Label 5 70cl	17,30 €
Cidre kernivinen	3,05 €
Boite de 20 tampons Applicateur normal BF	2,05 €
125g purée nature Belle France	0,70 €
125cl Coca-Cola	2,00 €
Bidon 75cl teisseire grenadine	3,30 €
Boite ¼ thon naturel bf	2,00 €
Boite1/4 filet de maquereau moutarde B.Fce	1,35 €
boite 100g ricorée	3,10 €
Boite 30 sachets thé vert Lipton	2,65 €
Boite4/4 Haricot extra-fins Belle France	1,20 €
Bouteille 1l. Huile de tournesol bf	1,80 €
café moulu carte noire 250g	4,55 €
café soluble sélection Belle France 100g.	1,80 €

Cassoulet William Saurin boîte 4/4	3,15 €
Chips 200g. Belle France	1,00 €
Confiture abricot Bonne maman 370g.	2,00 €
coquillettes Belle France 1kg	1,10 €
Coquillettes Belle France 500g	0,60 €
Cornichons Belle France 37 cl	1,10 €
Curly club 75g.	1,10 €
Etui 18g poivre noir pulvérisé	0,70 €
Etui Cub Or 16 tablettes 128g	1,55 €
Farine de blé 1kg Eco	0,60 €
Gros sel 1kg	0,60 €
Jus d'orange 1l. Brick winny	1,55 €
Ketchup Belle France Flacon souple 560g.	0,72 €
Limonade PET Light Belle France	0,60 €
Maïs doux BF boîte 1/2	0,65 €
Mayonnaise Bénédicte 175g.	1,00 €
Mélange salé Belle France	1,45 €
Mix fruits Belle France	1,30 €
Moutarde Belle France 370g.	1,00 €
Noix de cajou Belle France	2,05 €
Orangina 1,5l.	2,05 €
Pack de 6X150cl cristaline	1,60 €
Palets Bretons Belle France	0,85 €
Paquet 16 Choco Bn 300g x2	3,00 €
Paquet 500g coquillettes Panzani	1,00 €
Paté Hénaff 156g.	2,20 €
Petit beurre Belle France 200g.	1,10 €
Pistaches Belle France	2,50 €
Pot 400g Nutella	3,70 €
Ravioli pur boeuf 400g. Belle France	1,55 €
Riz long étuvé 500g. Belle France	0,90 €
Sablés chocolat lait Belle France 200g.	0,80 €
Saucisses lentilles Boite1/2 Belle France	1,00 €
Sel fin Baleine Plastilux 125g	0,60 €
Spaghettis Belle France 500g	0,60 €
Sucre morceaux boîte 1kg no4	1,10 €
Sucre poudre 500g bec verseur	0,65 €
Vinaigre d'alcool coloré covinor	0,50 €
cookies pepit/noug bf	1,00 €
cookies choc+pepit bf	1,00 €
oréo classique rouleau	1,30 €
tube 175g pringles original	2,00 €
bte 50cl monster energy	1,60 €
bx 200g sauce bolognaise bf	0,80 €
Saucisse sèche Belle France	3,05 €
Plaquette de beurre 1/2 sel Paysan Breton 250g	2,80 €
Emmental rapé 200g Belle France	1,80 €

Lardons fumés Belle France	1,60 €
Camembert Belle France	1,90 €
Yaourts panachés Belle France aux fruits X8	2,60 €
Rillettes Belle France	2,35 €
brick Lait UHT 1/2 écrémé 1l matin clair	1,00 €
Pain de mie 14 tr. Belle France	0,75 €
Taboulé Belle France	1,10 €
Yaourts nature Nova X4	0,90 €
Barquette de jambon 2tranches AC bf	1,10 €
Barquette de jambon 4tranches AC bf	2,00 €
Boite de 6 œufs bf	1,00 €
carottes rapées 300g bf	0,90 €

Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 28/05/2021

#### **Délibération n° 2021-05-26-11**

##### **Camping – Caution remorque vélo**

Guy PARZY, adjoint au Camping, rappelle que la commune a décidé de mettre des remorques à vélo à louer au Camping Municipal. Il convient de fixer le montant de la caution, il propose de la fixer à 300 €, coût approximatif de la remorque.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,

**DÉCIDE** de fixer le montant de la caution pour la location d'une remorque vélo à 300 € (trois cents euros).

Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 28/05/2021

#### **Délibération n° 2021-05-26-12**

##### **Régie camping / fond de caisse**

Le fond de caisse actuel du Camping s'élève à 120 €, il avait été fixé par délibération le 25 juin 2003.

Le fond de caisse est une avance effectuée par la Trésorerie et remboursable en fin de saison. Il est nécessaire en début de saison pour alimenter les caisses Camping – Épicerie - Loc'services.

Guy PARZY, adjoint au Camping, propose d'augmenter le fond de caisse à 300 €, soit 100 € par service (camping – épicerie – location).

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DÉCIDE** d'augmenter le fond de caisse du camping à 300 € (trois cents euros).

**AUTORISE** le régisseur du camping à utiliser cette avance récupérable.

[Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 28/05/2021](#)

### Délibération n° 2021-05-26-13

#### **Informations du Maire sur ses délégations**

**VU** l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités,

**VU** La délibération en date du 25 mai 2020 accordant au Maire la délégation prévue à l'article L.2122.-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment pour l'exercice d'actions en justice au nom de la commune ou la défense de la commune dans les actions intentées contre elle ;

Le Maire informe le Conseil Municipal des décisions suivantes :

- **2021/004** : **Considérant** le recours déposé par Monsieur LOUZON Philippe le 14 avril 2021 contre le Permis de Construire n° 2213420C0013 accordé le 29 septembre 2020 à Monsieur SVILARICH.

Le Maire a décidé de confier à Maître Jean-François ROUHAUD, avocat du Cabinet LEXCAP, demeurant « Centre d'affaires Alphasis – Espace Performance 1 – Bâtiment O – 35769 SAINT-GRÉGOIRE », le soin de l'assister et de le conseiller devant le Tribunal Administratif de Rennes à l'occasion du recours cité ci-dessus. Cette assistance consiste à représenter la commune devant le tribunal administratif en référé et au fond en défendant la légalité de l'autorisation d'urbanisme attaquée (instances en référé et au fond). A cette fin, le cabinet analysera le dossier, rédigera le ou les mémoires utiles et représentera la commune aux audiences.

[Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 28/05/2021](#)

#### SIGNATURES :

NOM - Prénom Fonction	Pouvoir	Signature
<b>ÉGAULT</b> Gervais Maire		
<b>BACUS</b> Marc 1 <sup>er</sup> Adjoint au Maire		
<b>CRAVEC</b> Sylvie 2 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire		
<b>PARZY</b> Guy 3 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire		
<b>LEGENDRE</b> Karine 4 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire		

<b>RENAUD</b> Éric 5 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire		
<b>ZEGGANE</b> Émilie 6 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire		
<b>PENNEC</b> Maurice Conseiller Municipal	à Marc BACUS	
<b>LACROIX-ZUINGHEDAU</b> Marie-Christine Conseillère Municipale		
<b>GANNAT</b> Dominique Conseillère Municipale		
<b>RICHARD</b> Marie-Paule Conseillère Municipale		
<b>PAGE</b> Dany Conseillère Municipale		
<b>COLAS</b> Dominique Conseiller Municipal		
<b>ROLLAND</b> Daniel Conseiller Municipal		
<b>CRAIGNOU</b> Sabine Conseillère Municipale		
<b>HAMANT</b> Catherine Conseillère Municipale	à Céline LE MORVAN	
<b>ALLAIN</b> Mickaël Conseiller Municipal		
<b>COGNEAU</b> Emmanuel Conseiller Municipal		
<b>ESNAULT</b> Régis Conseiller Municipal		
<b>LE MORVAN</b> Céline Conseillère Municipale		
<b>MULÉ</b> Bernard Conseiller Municipal		
<b>MICHEL</b> André Conseiller Municipal		
<b>SALIOU</b> Audrey Conseillère Municipale		